

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 8 Août

INFORMATIONS

L'Expédition de Madagascar

Le Figaro a interviewé un des hauts personnages officiels les mieux informés, sur les affaires de Madagascar. Voici un passage de cette interview :

La vérité est qu'on est arrivé trop vite à Suberbierville. On y est arrivé deux semaines avant la date qui semblait fixée et il a fallu attendre dans ce poste le gros de la colonne ainsi que les ravitaillements qui étaient indispensables pour continuer la marche en avant.

Tout est prêt, maintenant, et dans huit ou dix jours au maximum nous comptons recevoir la nouvelle de la prise de Malatsy.

Pendant ce temps, nos soldats établissent, jour par jour, la route nécessaire aux convois.

Par contre, ce qu'il faut avouer, c'est que des erreurs, de grosses erreurs ont été commises.

Le wharf et les chalands ont été deux fautes. Le wharf, que l'on croyait pouvoir construire jusqu'à 300 mètres dans la mer, a été arrêté à 80 mètres, le terrain étant impraticable et les sondages ayant été mal faits. Mais il n'était pas facile de pratiquer des sondages en avant de Majunga avant le débarquement des troupes.

Quant aux chalands qui devaient assurer les approvisionnements de l'armée en remontant le cours du Betsiboka, ils n'ont pu aller au delà de 80 mètres au lieu de 140 mètres que l'on avait prévus. Malgré tous les calculs que l'on nous avait fournis, la rivière n'avait pas le tirant d'eau suffisant pour les porter.

De là, le désarroi que l'on a constaté dans les premiers ravitaillements, de là, le retard que nous subissons mais qui n'a rien compromis et qui ne compromettra rien.

A l'heure actuelle, il n'y a plus dans la rade de Majunga un seul bateau qui attende le débarquement de sa cargaison.

Reste la question de la santé de nos soldats. Sur ce chapitre nos prévisions sont très heureusement déçues.

Nous avions prévu cinq mille malades et nous avions tout préparé pour eux, comme médicaments, ambulances, évacuations, rapatriements, etc. Or, il n'y a jusqu'à présent que quinze cents malades, et nous n'avons enregistré que 145 morts ou tués.

Plus nos soldats avanceront vers les hauteurs, moins ils seront éprouvés par le climat ; nous pouvons donc, avec quelque raison, espérer que leur santé est désormais préservée.

En tous cas, nos troupes seront, cette année même, avant la mauvaise saison, à Tananarive.

Les routes

De l'Echo de Paris :

Le génie prévoit des efforts considérables pour que la route militaire franchisse le col d'Ampassiry et celui d'Ambohimeras. C'est en raison des travaux qui sont à prévoir sur ces points que le lieutenant-colonel Marmier a réclamé un renfort de 400 sapeurs, dont le débarquement à Majunga est imminent.

Il y a longtemps que les officiers du génie voudraient voir envoyer à Madagascar quelques-uns des corps d'épreuves habitués aux travaux de route dans le sud de l'Algérie et de la Tunisie. Le ministre de la guerre épargnerait les existences de bien de jeunes soldats en mettant à la disposition du général Duchesne des détachements empruntés aux ateliers de travaux publics, aux bataillons d'Afrique et aux disciplinaires.

Puisque les tirailleurs indigènes ne suffisent pas, puisqu'il faut employer la main-d'œuvre européenne pour faire des routes, il serait bon de relever dans ce rôle les détachements de troupes de ligne par des corvées de soldats rompus à ce métier. L'envoi à Madagascar serait très apprécié dans les corps d'épreuves de l'Algérie, où les deux tiers des effectifs ont plus de vingt-cinq ans d'âge.

Pendant la guerre du Tonkin, les bataillons d'infanterie légère d'Afrique ont perdu beaucoup moins de monde, par le fait des maladies que les bataillons de ligne et d'artillerie, où il est impossible d'avoir des hommes faits avec le service de trois ans.

Massacres en Chine

On télégraphie de Londres :

Le Times publie une dépêche de Shanghai, annonçant que dix sujets anglais ont été tués à Wasang, près de Ku-Cheng.

Le prêtre Stewart, sa femme et un enfant ont été brûlés vifs dans leur maison.

De plus, sept femmes ont été tuées et plusieurs enfants grièvement blessés à coup de lance et d'épée.

On télégraphie de Hong-Kong :

Les corps des missionnaires massacrés à Ku-Cheng sont transportés à Fou-Tchéou où ils arriveront demain.

Vannes, Bauchène n'avait pas perdu son temps.

Après avoir quitté le concierge, il s'était dirigé vers le bureau du journal le Point du Jour.

— M. Roger ? demanda-t-il au garçon...

— Il est occupé, monsieur, en ce moment.

— Passe mon nom, et il me recevra.

Le maître d'armes griffonna son nom sur un morceau de papier.

Au bout d'un instant, le garçon revint.

— Entrez, monsieur !

Notre héros traversa plusieurs pièces et pénétra dans un petit cabinet encombré de journaux.

— Asseyez-vous, monsieur, M. Roger va venir. Le Roi des Braves s'assit...

Quelques minutes après, la porte s'ouvrit et le directeur paraissait.

Il tenait à la main une feuille de papier humide, une « épreuve ».

— J'ai fait composer votre note, monsieur Bauchène, mais savez-vous que c'est fort grave.

— J'en prends toute la responsabilité.

— C'est très bien, mais le journal a aussi sa responsabilité.

Et le journaliste lut, en pesant sur chaque mot.

« Je soussigné Jacques Bauchène, médaillé de Crimée, ancien sergent-major du 3^e zouaves actuellement maître d'armes, rue de Richelieu, » scusa le comte de Kermor, demeurant rue St-Georges, d'avoir empoisonné son frère Julien de Kermor à l'Hôtel des Ambassadeurs, rue Jean-Jacques Rousseau, et d'avoir, le soir même, précipité dans la Seine, à Asnières, par la fenêtre d'un wagon, son neveu André de Kermor, âgé de cinq ans, dans le but d'hériter des biens

Des troupes chinoises ont été envoyées à Ku-Cheng.

Les consuls d'Angleterre et des Etats-Unis feront demain une démarche auprès du vice-roi.

Toutes les victimes étaient de nationalité anglaise.

Les auteurs du massacre appartiennent à la secte dite « Société végétarienne ».

On télégraphie de Londres :

Le Times déclare que les massacres de Ku-Cheng devront servir de motif à d'énergiques démarches de l'Angleterre et des Etats-Unis, auprès du gouvernement chinois, étant donné que l'impunité des assassins constituerait une menace continuelle pour la vie et la propriété de tous les Européens habitant la Chine.

L'attentat d'Aniche

On télégraphie d'Aniche :

M. Vuillemin a passé une bonne nuit et son état est aussi satisfaisant que possible.

L'engin qui a tué l'assassin devait être un récipient en verre blanc chargé de poudre chloratée et remplie de rivets et de clous.

L'assassin fut soulevé à quatre-vingts centimètres au-dessus du sol, tourna sur lui-même et retomba le ventre ouvert. Aujourd'hui, sur une porte, on retrouve de menues parcelles de chair brûlée.

On recherche trois individus qui, après l'attentat, rencontrèrent le vicair d'Auberchicourt et lui demandèrent si Decoux était mort : « Oui, répondit le prêtre, le malheureux a expié son forfait dans ce monde et il l'expiera bien plus dans l'autre. » A ces mots, les individus prirent une attitude si menaçante que le prêtre s'enfuit, craignant qu'ils ne lui fissent un mauvais parti.

Les personnes qui croient à un complot anarchiste insistent sur ce détail. Elles font également observer que le revolver n'a pas été retrouvé ; cela est étonnant, étant donné l'étroitesse de la rue dans laquelle l'attentat a été commis ; il paraît, en outre, qu'un des assistants ayant ramassé le revolver, l'arme lui fut arrachée des mains, sous prétexte de l'examiner par un individu qui s'enfuit ensuite.

On suppose que cet individu serait un des trois personnages qui ont interrogé plus tard le vicair d'Auberchicourt.

La gendarmerie est absolument persuadée que Decoux a eu des complices.

On recherche un individu dont le signalement a été expédié dans la région et qui, précipitamment, quelques minutes après l'explosion, prit le train à Aniche pour Somain, à onze heures cinq.

» de Kermor ; puis d'avoir, à deux reprises différentes, tenté d'assassiner ou de faire assassiner le jeune homme.

» Signé : Jacques BAUCHÈNE. »

Le directeur s'arrêta.

— Pour une nouvelle à sensation, dit-il, c'est une nouvelle à sensation ; mais j'avoue que j'hésite à la donner.

— Pourquoi ?

— Même si tous les faits sont vrais.

— En douteriez-vous ?

— Non... non... J'ai confiance en vous... Elle par là.

— Demain matin ?

— Demain matin, je vous en donne ma parole d'honneur.

— Et vous pouvez doubler le tirage, car le numéro va s'enlever.

— Oui, ça fera un joli pétard !... Le comte va tomber ici comme une bombe, pour nous rompre les os.

Bauchène sourit.

— N'ayez pas peur de cela...

Puis il serra la main de son élève et s'éloigna...

XXIV

La Panthère avait pris Jean de Kermor pour le guider dans le jardin.

Le gremlin, ignorant ce qu'on voulait faire de lui, n'était pas sûr.

Où le conduisait-on ? A la mort peut-être. Il sentait dans son corps des frissons froids comme doit en avoir le condamné qui marche au supplice.

Arrivé devant le perron, il buta du pied contre

On suppose que c'est précisément cet individu qui arracha le revolver des mains d'un témoin.

D'autre part, on cite ce propos tenu par Decoux, samedi : « Le pot de terre brisera le pot de fer. »

TIRAGES FINANCIERS

Ville de Paris 1875

Lundi matin, il a été procédé au Palais de l'Industrie, au 82^e tirage des obligations à rembourser pour l'amortissement de l'emprunt municipal 1875.

Trente-quatre numéros ont été extraits de la roue :

Le numéro 149.649 gagne 100.000 francs.

Le numéro 15.835 gagne 50.000 fr.

Les numéros 272.515, 149.946, 72.879, gagnent 10.000 fr.

Les numéros 229.350, 317.83, 341.795, 143.590 gagnent 5.000 fr.

Vingt-cinq autres numéros gagnent chacun 1.000 fr.

CHRONIQUE LOCALE

ET REGIONALE

DISCOURS

PRONONCÉ PAR M. ARNAUD, PRÉFET DU LOT

à la distribution des prix au collège de jeunes filles

Mesdames,

Mes chers enfants,

Je n'avais pas l'intention de vous faire un discours.

J'aurais désiré, je l'avoue, laisser ce soin à notre excellente directrice, que nous aurions eu grand plaisir à entendre, comme cela se pratique dans divers pays étrangers, nous exposer les progrès réalisés, les résultats acquis pendant l'année écoulée ; ainsi que les améliorations possibles de nature à développer la prospérité du collège dans l'avenir. Madame la directrice, s'abritant derrière les usages universitaires qui sont contraires, m'a répondu finement (en véritable femme d'esprit) qu'elle craignait d'être considérée comme un orateur trop intéressé à faire valoir l'établissement qu'elle dirige, et que mes paroles serviraient d'autant mieux notre cause commune que je serais seul non pas à la défendre (elle n'a pas besoin d'être défendue), mais à la soutenir.

les marches.

— Attention ! s'écria la Panthère en riant, il y a z-un pas.

Et soulevant le bras du comte, il l'aida à monter.

Antoine parut, à ce moment, une lampe à la main.

Il guida son frère dans le couloir, puis dans l'escalier ju qu'à ce qu'on fut arrivé à la chambre où nous avons vu mettre des barreaux et qui était destinée au prisonnier.

Là, Antoine posa sa lampe sur la table et s'éloigna, laissant la Panthère seul avec le comte de Kermor.

Le lutteur fit tomber le bandeau du comte.

Jean de Kermor cligna un instant des yeux, pour s'habituer à la lumière, puis il regarda autour de lui d'un air stupéfait.

— Vous voyez, monsieur le comte, dit ironiquement son compagnon, que vous ne serez pas trop mal... Moins luxueusement que chez vous peut-être ?

Le gentilhomme fit un geste du furieux.

— M'expliquez-vous, monsieur ?...

— Plus tard, si vous le voulez bien, monsieur le comte... En attendant, ne vous faites pas trop de mauvais sang... Vous pouvez vous coucher et dormir... Le lit est bon...

Les yeux de Jean de Kermor flamboyèrent.

La Panthère haussa les épaules.

— Des menaces ? Vous feriez mieux de faire votre couverture et de vous coucher... Avez-vous fait ?... Je puis vous faire monter à souper.

Le comte fit entendre une sorte de hurlement.

(A suivre).

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 50

Le Roi des Braves

Par JULES DE GASTYNE

XXVIII

— Pourriez-vous m'indiquer, monsieur, demanda-t-il, le bureau du commissaire de police le plus proche.

— Pourquoi faire ?

— Parce que je suis très inquiet.

— Que vous est-il donc arrivé ?

— J'ai amené mon maître ici à onze heures ? Il m'a dit de l'attendre, et je ne l'ai plus revu.

— Il aura pris le train.

— Il n'était pas en costume de voyage et nous devions rentrer à l'hôtel de bonne heure.

L'agent sourit.

— Ce n'était pas un banquier, votre maître ?...

— Non, monsieur, c'est le comte de Kermor.

— Le comte de Kermor ? en effet, c'est plus sérieux. Il n'avait pas de raison, lui, pour filer en Belgique. Voici l'adresse du commissaire. Allez faire votre déclaration.

— Merci, monsieur, fit l'automédon, puis il s'éloigna en ricanant, heureux du bon tour joué à son maître.

Pendant que le mari de Marcelle, emporté par ses propres chevaux, s'éloignait sur la route de

nir. C'est ce qui s'appelle être mis au pied du mur.

J'ai pris le parti de m'en accommoder d'autant mieux que cette solennité me fournit l'occasion de rendre hommage dans cette enceinte, d'une part à la municipalité de Cahors, qui a contribué si puissamment à la construction de ce magnifique établissement, et d'autre part à M. le recteur d'académie de Toulouse qui a été dans cette région depuis bientôt quinze années, l'apôtre ardent et convaincu de l'enseignement secondaire des jeunes filles. Il m'a été donné, au cours de ma carrière administrative, et notamment dans le Tarn, jusqu'au lendemain de la loi du 21 décembre 1880, de voir et d'admirer avec quel dévouement passionné M. le recteur Perraud en a poursuivi l'application, luttant pied à pied pour arracher aux municipalités hostiles le premier instrument d'un cours secondaire, entraînant les autres avec lui dans le vote des créations, galvanisant les professeurs et en formant un bataillon sacré qui rend encore tant de services.

L'académie de Toulouse a eu l'honneur aussi d'être à la tête de ce grand mouvement, et je crois que de toutes les académies de France, elle renferme encore à cette heure le plus grand nombre d'établissements, avec ses lycées de Toulouse et de Montauban qui ont l'un près de 400, l'autre plus de 200 élèves, ses collèges d'Albi, Cahors, Castres, Tarbes et Vic-Bigorre qui comptent de 100 à 150 élèves, et ses cours secondaires de Figeac, Milhau, Rodez et Pamiers.

Le mouvement s'accroît d'ailleurs partout, et c'est avec orgueil que le Ministère de l'instruction publique en France, peut montrer aujourd'hui aux pays étrangers qui nous avaient devancés dans cette voie, ses soixante-deux lycées et collèges de jeunes filles comptant près de dix mille élèves, et ses cinquante cours secondaires, qui en reçoivent plus de 4.000.

Vous m'en voudriez, mes chers enfants, de vous faire l'historique un peu sec et aride de cette grande question de l'instruction des femmes, mais il faut bien que vous sachiez que si l'ancien régime n'a créé dans ce domaine que Saint-Cyr avec Madame de Maintenon pour quelques orphelines, laissant tout le reste à l'ombre des cloîtres ou dans la nuit sombre, en dépit de la civilisation brillante de son grand siècle, il appartenait à la Révolution Française de proclamer le droit égal de l'instruction pour les deux sexes et à la République de le réaliser pleinement dans la loi. Condorcet, Lakanal sont de grands précurseurs. C'est Lakanal qui le premier a mis véritablement les deux sexes sur le pied d'égalité, en faisant décréter par la Convention que chaque école primaire serait divisée en deux sections, l'une pour les garçons, l'autre pour les filles, avec un instituteur et une institutrice. Mais aucune mesure sérieuse d'organisation ne fut réellement prise, et la Convention ne vécut pas assez pour achever son œuvre.

L'Europe et la Restauration ne firent rien pour l'instruction des jeunes filles, et le gouvernement de Juillet qui créa l'enseignement primaire par la grande loi de 1833 fut amené par des considérations budgétaires à laisser complètement les écoles de filles de côté. Entrevue un instant en 1848 par M. Carnot, cette importante partie de notre enseignement national ne devait trouver que de nos jours sa complète réalisation. M. Victor Duruy et Jules Ferry en ont été les grands organisateurs.

Quand on songe aux luttes, aujourd'hui apaisées, qui ont marqué en 1867 la création des cours secondaires fondés par M. Duruy, comme aux résistances qui ont été opposées à la loi du 21 décembre 1880 qui portera dans l'histoire le nom de Camille Sée, on reste confondu des raisons invoquées contre nos efforts pour fonder l'enseignement national de jeunes filles. Comment ! c'est attenter à la liberté que d'organiser cet enseignement à côté de l'enseignement privé et de l'éducation de la famille ! N'est-ce pas plutôt comme un phare de lumière qu'on éclaira et qui peut servir de guide ? Comment ! c'est attenter à la conscience de l'enfant que de leur enseigner cette morale éternelle et universelle qui a son fondement dans la conscience même et qui découle de cette grande parole du Christ qui est toute la religion : « Aimez-vous les uns les autres. Soyez parfaits comme mon père est parfait ! »

Non ! il ne s'agit d'attenter ni à la liberté, ni à la conscience humaine. Il s'agit au contraire de les sauvegarder. L'Etat qui est la patrie organisée, comme disait Henri Martin au Sénat, l'Etat qui a charge d'âmes, a des devoirs à remplir comme personne morale. Il a le droit et le devoir de tout faire, en respectant la liberté, pour réagir, dans l'intérêt suprême de l'unité morale de la patrie, contre un pouvoir parallèle qui prétend avoir la mission divine, et exclusive par cela même d'enseigner, et qui, fidèle à son principe, pourrait si on lui en laissait le monopole, compromettre irrémédiablement cette unité dans la famille et dans la société.

La question est jugée d'ailleurs. Il y a au fond du débat plus qu'une question nationale et politique ; il y a une question humaine, une question de justice, qui appartient à l'Etat de dégager pour le plus grand bien de tous. Ne serait-ce

pas étrange vraiment de laisser toute une moitié de l'humanité plus longtemps étrangère, en dehors d'une élite intellectuelle, au grand mouvement qui emporte les nations et les esprits vers cet avenir mystérieux où l'on sent comme une réminiscence d'un état antérieur de l'humanité, remontant, bien avant les civilisations antiques connues, au cycle de Ram où a régné pendant six mille ans sur terre la loi de la justice, qui est aussi celle du christianisme ? Est-il admissible qu'alors que l'esclavage a disparu de l'humanité par son côté matériel, on le laisse encore régner sur les esprits et sur les âmes de toute une moitié du genre humain ! Et comment ne voit-on pas que si elle était éclairée au même titre que l'autre, on doublerait la somme des facultés intellectuelles que l'humanité aurait à son service ? Comment ne voit-on pas que le seul abaissement de la barrière porte en lui-même un enseignement de la plus haute valeur ? Ne fit-on que rejeter l'idée que les plus hauts sujets de pensée et d'action, que tout ce qui est d'intérêt général et non uniquement d'intérêt privé, est exclusivement l'affaire de l'homme, qu'il faut en détourner les femmes, leur en interdire la plus grande partie et tolérer, sans les encourager, qu'elles touchent au reste ; ne fit-on que donner à la femme la conscience d'être une personne comme les autres, ayant comme elles le droit de choisir sa carrière si la nécessité l'oblige à en prendre une, y trouvant les mêmes raisons de s'intéresser à tout ce qui intéresse les humains, pouvant exercer sur les affaires humaines la part d'influence qui appartient à toute opinion individuelle, qu'on participe ou non à leur gestion ; cela seul produirait une énorme expansion des facultés de la femme, et en même temps élargirait la portée de ses sentiments moraux.

(A suivre).

Ecole primaire supérieure du Luzech

M. Hallberg, professeur à la faculté des Lettres de Toulouse a prononcé, à la distribution des prix de l'Ecole primaire supérieure de Luzech, un discours fort remarquable.

La haute pensée morale qui domine ces quelques pages nous invite à publier *in extenso* ce discours dans notre journal.

Mesdames,
Messieurs,
Jeunes élèves,

Il ne m'était pas permis d'hésiter un instant à accepter la présidence de cette fête de famille ; ai-je besoin de vous en dire les raisons ? Comme professeur de l'Université non moins que comme enfant adoptif du canton de Luzech, je ne pouvais que m'estimer heureux de venir proclamer haut devant vous toute l'émotion dont nos âmes sont pleines à la pensée de la touchante sollicitude dont nous bénéficions aujourd'hui ; je ne pouvais qu'être justement fier d'avoir à inaugurer, au milieu de cette brillante assemblée, une ère nouvelle, pour ainsi dire, dans l'histoire de notre vaillante école supérieure de Luzech.

Tout le monde ici le connaît, cet émouvant épisode, qui date d'hier ; mais il est bon qu'on le connaisse aussi en dehors de cette enceinte, qu'il fasse l'objet des conversations et de l'admiration dans les écoles de notre département et de la France entière. Et voilà pourquoi je vous demande la permission de raconter ici, publiquement, ce fait que vous connaissez et qui est tout à l'honneur de nos maîtres, de notre population scolaire, et de notre canton lui-même.

Un enfant de la commune d'Albas, à peine âgé de dix ans, ravi par l'impitoyable mort à l'affection des siens, prévoyant avec une sérénité admirable, avec une résignation vraiment chrétienne, le sort qui l'attendait, songé, avant le moment suprême, parmi les larmes et les baisers de sa famille, à laisser un souvenir à cette autre famille dans laquelle il avait vécu ici quelque temps, à ses maîtres, à ses camarades présents et avenir, à l'école supérieure de Luzech dont il était fier d'avoir été l'élève. Sa dernière pensée, après Dieu et ses parents, a été pour son école. Il a demandé à son père, comme une suprême faveur, de fonder en son nom des prix annuels, de doter l'école, en souvenir de lui, d'une rente de cent francs, destinée à l'achat de livres pour récompenser et encourager les générations qu'il avait connues et celles qui les suivraient. Et voilà comment notre école de Luzech va se trouver, de par les dernières volontés d'un enfant, en mesure d'avoir chaque année des distributions de prix qui ne le céderont en rien à celles des écoles les plus fortunées de France.

Cet acte si simple, si simplement voulu par l'enfant, si simplement exécuté par sa famille a produit sur nous tous une vive et profonde émotion ; et cette émotion ne sera pas celle d'un jour. On ne pourra plus désormais ici ni ailleurs, prononcer le nom d'Emile Pélissier, sans évoquer le souvenir de cette touchante disposition, et l'image du cher et brave enfant qui l'a prise. On ne décernera plus jamais un prix dans cette école, sans que le camarade, disparu à la fleur de l'âge, ne semble présider à la cérémonie et retenir lui-même aux mains des élèves, en leur donnant une fraternelle accolade, les livres dus à sa prévoyante et durable générosité.

Mais, jeunes élèves, ce que je veux retenir surtout de cette journée et du souvenir qu'elle évoque, ce que je veux livrer à vos méditations, c'est une pensée plus haute et plus féconde ; et je suis sûr que vos cœurs l'ont déjà suffisamment dégagée sans que j'aie besoin d'y insister davantage. Ce ne sont pas seulement des prix, des livres et des couronnes que vous a légués le jeune Pélissier ; c'est avant tout une leçon, une grande et belle leçon, que chaque année verra fructifier dans vos cœurs et dans ceux de vos futurs camarades.

Quel est le sentiment auquel a obéi cet enfant ? qu'est-ce qui fait vraiment la noblesse et la beauté de son acte ? C'est l'affection qu'il a témoignée à ses maîtres et à son école, c'est sa reconnaissance pour ceux qui l'ont introduit ou accompagné dans la voie de l'instruction et de la science.

L'amour de l'école ! la reconnaissance envers ses maîtres ! l'esprit de solidarité vis-à-vis de ses camarades ! Y a-t-il rien de plus beau, rien de meilleur à désirer pour nos jeunes élèves ? Le commandement de Dieu qui nous ordonne d'aimer, de respecter, d'honorer nos parents, ne nous fait-il pas un devoir de traiter de même nos maîtres et tous ceux qui remplacent nos parents pour développer notre âme et ses facultés ? Et s'il est bon, s'il est naturel d'aimer ses frères et ses sœurs, ne doit-on pas aimer aussi ces enfants de la même famille scolaire, qui vivent avec vous sous une même direction, qui sont vos frères d'adoption en ce moment, et pourront, quelques-uns du moins, le rester toute leur vie ?

La camaraderie ! quoi de plus doux ? quoi de plus utile aussi à votre âge, mes chers enfants ? J'entends la vraie, la bonne camaraderie, celle qui est fondée sur les plus nobles sentiments et sur les meilleurs instincts de la nature humaine ; car il y en a une autre dont je ne veux point parler, qui ne s'alimente que de nos vices, n'a de raison d'être que nos pires habitudes, ni d'autre conséquence que la plus effroyable dépravation mutuelle. Mais il est si naturel, il est si bon de se sentir attiré vers son semblable, surtout à l'âge heureux où les intérêts et les conventions sociales ne viennent pas encore à la traverser des sentiments, où l'on peut ouvrir à chacun son âme sans scrupule et son cœur sans défiance ! On se pénètre, on se complète, on se perfectionne l'un l'autre, et de ce commerce réciproque naissent souvent les saines et grandes pensées, les énergies utiles pour le travail et la vertu. Et pour la santé même du corps, ces jeux enfantins, la meilleure de toutes les gymnastiques, ne s'exercent librement et ne portent tous leurs fruits que lorsque les élèves sont unis entre eux par les liens de cette franche et primesautière affection qui fait le fond même de la camaraderie.

Les racines de cette affection peuvent ne point devenir très profondes ; elles se dessèchent quelquefois, plus tard, au souffle de la vie, mais il est rare qu'il n'en reste rien ; et nous, vos aînés, nous n'avons qu'à interroger nos souvenirs ; nous trouverons avec émotion, au fond de nos âmes, l'image des camarades de classe avec qui nous avons travaillé, joué, ri souvent, pleuré aussi parfois, en un mot, avec qui nous avons échangé ou mêlé notre vie de tous les jours pendant les plus belles années de notre existence.

On dit, je le sais, que les enfants autant que les hommes, ne valent pas grand chose quand ils sont réunis, et qu'ils commettent en commun, sous l'influence d'une ivresse spéciale, — l'ivresse des foules, — des actes qu'ils réprouvent, chacun en particulier, dans leur for intérieur : les révoltes, par exemple, les persécutions, et d'autres folies ou lâchetés de ce genre. Mais on a tort de généraliser ; la bonne camaraderie ne produit jamais de ces fruits amers ; et, s'il est vrai que, réunis ensemble, les enfants, comme les peuples, font parfois de terribles sottises, il est encore plus vrai que, groupés entre eux, se sentant les coudes, comme on dit, ils sont plus capables de bonnes et belles résolutions, d'actions généreuses et dignes de louange. Il suffit de s'être habitué à vivre avec de vrais camarades, — non pas avec de faux amis, — pour prendre aussi l'habitude de rejeter les mauvais conseils, les fâcheuses inspirations, de se soustraire au vent de folie qui souffle parfois sur les masses.

C'est là, jeunes élèves, ce que vous avez fait jusqu'ici, et ce que vous ferez toujours, j'aime à l'espérer. Je sais que ces sentiments sont les vôtres, et que vous ne manquerez jamais de le témoigner par votre conduite. Honorer ses maîtres, n'est-ce point les rendre heureux, les contenter par son travail et ses progrès ? Aimer ses camarades, n'est-ce point leur donner le bon exemple, l'exemple de toutes ces vertus que l'école, non moins que l'église, et de concert avec elle, tâche de développer et de faire fructifier en vous ?

Voilà le but que vous devez poursuivre de plus en plus, et que vous poursuivrez, j'en suis sûr, non pas avec ces efforts pénibles et cette mine ennuagée que l'on voit trop souvent chez des écoliers maussades, mais avec toute la libre énergie de vos cœurs, avec toute la joie de votre âme, avec la franche galté de vos douze ou quatorze printemps !

Et combien la tâche vous est facilitée dans cette maison, vraiment privilégiée entre tant d'autre ! Ne veaux rien dire de votre excellent directeur, ni de ces maîtres d'élite qui le secondent si bien et que nous voyons depuis longtemps à l'œuvre : je craindrais d'effaroucher leur modestie ; la sympathique assistance accourue de tous les points du canton à cette fête scolaire, en dit plus long que ne feraient tous les discours.

Mais ce qu'il m'est permis de rappeler, de citer avec orgueil, — car je me considère un peu comme étant de la maison ! — Ce sont les brillants succès que votre école ne cesse d'obtenir. Ne parlons point, si vous voulez, du nombre de ses élèves, on pourrait en tirer vanité, car il ne fait qu'augmenter d'année en année, et, si la victoire était uniquement assurée par les gros bataillons, nous pourrions déjà concourir sans crainte une infériorité sous ce rapport.

Nous avons mieux que ce titre numérique à invoquer ; nos succès ont été magnifiques dans ces derniers temps. Au 30 septembre passé, c'était une médaille d'argent que notre école obtenait, pour des travaux d'élèves, à l'Exposition universelle de Lyon. Le 25 janvier de cette année, M. le Ministre de l'Instruction publique décernait à son directeur une médaille d'argent, avec une prime de cent francs, pour son enseignement agricole. Et que de succès aussi, dans l'année qui vient de s'écouler, aux concours des bourses de lycée et de l'enseignement primaire supérieur ! Nous n'en sommes plus à les compter, non plus que ceux que l'école remporte habituellement, et de la façon la plus brillante, à l'examen de ce certificat d'études primaires, que l'on aurait tort de supprimer, car il me semble être, lui, si modeste, si désintéressé, si utile pourtant, le meilleur contrepoison de cette manie des diplômes qui sévit depuis quelque temps sur notre pays. Non que nous méprisions les diplômes, loin de là ! Aux derniers examens du brevet, à Cahors, nous avons eu quatre élèves reçus sur sept présentés, soit presque 60 pour cent, tandis que la proportion pour d'autres écoles, et pour les particuliers surtout, n'est souvent que de 25 ou 30 pour cent.

Aussi ne craignons-nous pas d'affronter des concours plus sérieux encore, comme celui des Postes et télégraphes, ou des bourses de l'Ecole normale. Partout nous tenons notre rang et faisons honneur au canton de Luzech, qui finira par être un des plus cultivés de France, — je parle sans calembour, — cultivé au point de vue de l'esprit comme pour les biens de la terre.

C'est là qu'est le salut pour notre pays, chers enfants ; il faut que chacun s'applique à perfectionner son intelligence et son âme dans la sphère qui lui est assignée par la Providence. Nos écoles ne veulent point faire de déclassés ; elles habitueront de plus en plus leurs élèves à savoir se contenter de leur sort, mais à l'améliorer de tout leur pouvoir. La véritable démocratie on vous l'a dit bien souvent, ne consiste pas à nous abaisser tous jusqu'à un niveau d'une médiocrité uniforme : son rôle, son honneur est d'élever chacun de nous au plus haut point de développement intellectuel et moral, de façon que nous puissions travailler plus efficacement au bien-être de tous, à l'amélioration générale de l'humanité. L'école nous enseigne à devenir, non pas des savants, — ni surtout des demi-savants, la pire des choses ! — mais des hommes sages et bons, des citoyens dévoués à leurs semblables, soumis à Dieu, et utiles à la République !

Société Agricole et Industrielle du Lot

Séance du 3 Août 1895

Présidence de M. Rey, président de la Société

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

MM. Layton, imprimeur à Cahors, et Miramont, propriétaire à la Salle-Durbans, sont nommés membres de la Société.

La correspondance contient deux lettres de M. le préfet du Lot, dont l'une demande des renseignements sur la situation de la récolte des grains en 1895, et l'autre de vouloir bien donner son avis motivé sur la date d'ouverture qu'il conviendrait d'adopter dans notre région pour l'ouverture de la chasse en 1895.

Le rendement n'étant pas encore suffisamment connu, le bureau est chargé de répondre aussitôt qu'il sera possible.

Quant à la date d'ouverture de la chasse, la Société estime que vu le retard sur la reproduction du gibier qui a été constaté cette année, la date du 25 août prochain semble être la plus convenable.

Il est ensuite procédé à la formation du jury du concours de bestiaux et des instruments agricoles qui doivent être tenus à Figeac le 16 août. Les principales autorités de l'arrondissement de Figeac, le bureau et la commission d'agriculture de la Société sont désignés pour procéder à la répartition des primes, sauf l'approbation de M. le préfet du Lot.

Les membres qui ont procédé l'année dernière à l'examen des vignobles de l'arrondissement de Cahors sont désignés par la Société pour vouloir bien en faire autant pour les vignobles de l'arrondissement de Figeac dont les propriétaires ont adressé leur demande.

La Société s'est entretenue ensuite des fâcheux effets que produisent en ce moment les circonstances atmosphériques sur la vigne ; certains membres expriment que leurs vignobles ont beau-

coup souffert du mildiou et que le temps d'arrêt qui s'était manifesté par quelques points desséchés du limbe des feuilles, est remplacé par une nouvelle invasion qui frappe les feuilles et les grappes; de là la nécessité de recommencer les sulfatages à des doses plus élevées et de les porter jusqu'à 5 kilog. de sulfate de cuivre par hectolitre d'eau. Ce serait le cas de dire : aux grands maux, les grands remèdes.

Postes et Télégraphes
AVIS

A partir du 1^{er} septembre prochain, les cartes de membres de sociétés ou de syndicats professionnels ne seront admises, dans les bureaux de poste, comme pièces d'identité pour la livraison des chargements adressés « Poste restante », et pour le paiement des mandats télégraphiques, qu'autant qu'elles porteront la signature du titulaire, dûment légalisée.

La Gymnastique dans l'armée

Les chefs de corps viennent de recevoir des instructions formelles dans le but de prévenir le retour d'incidents douloureux signalés, sous le rapport des exercices de gymnastique, dans quelques régiments d'infanterie.

« S'il importe, dit le ministre, d'encourager tous les exercices physiques, qui augmentent l'agilité et la vigueur des hommes, il importe d'écartier du programme tout ce qui n'est pas ordonné par le règlement et de proscrire les exercices d'acrobatie, surtout les sauts périlleux, qui rappellent les spectacles forains, et auxquels certains moniteurs s'entraînent trop facilement. »

Obligation trouvée

Le nommé Pezet, demeurant rue Lastié, n° 10, a trouvé une obligation qu'il tient à la disposition de la personne qui l'a perdue.

Billet de banque perdu

Le nommé Bouygues, concierge à l'École normale de Cabessut, a perdu un billet de banque de 100 fr.

Prière à la personne qui l'aura trouvé de le rapporter au propriétaire. Bonne récompense.

L'infanticide du faubourg Saint-Georges

La veuve Léonie Lafon, qui, de prime abord, avait été inculpée dans l'infanticide du faubourg Saint-Georges et conduite à la maison d'arrêt, a été remise en liberté.

Procès de presse

M. Gorses, avocat, rédacteur en chef du *Messager de la Corrèze*, avait intenté un procès en diffamation au *Rappel Social*, de Figeac.

Lundi, le Tribunal correctionnel de Tulle a prononcé son jugement qui condamne M. Delrieu, gérant, à 15 jours de prison, 500 fr. d'amende, 1 fr. de dommages-intérêts, à l'insertion du jugement dans le *Rappel Social* et dans trois journaux de la Corrèze.

COUR D'ASSISES DU LOT

Président, M. MONBRUN, conseiller à la cour d'appel d'Agen; assesseurs, MM. FIEUZAL et BOUISSET, Juges au tribunal civil de Cahors.

Audience du 6 août

Affaire Boy. — Tentative d'homicide volontaire

Ministère public : M. Fournier.
Défenseur : M^e Bourdin.

Le 2 février 1895, vers 9 heures du soir, la femme Lamontagne rentrait à son domicile à Cantagrel, commune de Rouffilhac, lorsqu'à quelques mètres de sa maison elle aperçut, grâce à la clarté de la lune un individu qu'elle reconnut pour être le nommé Boy, Louis, son voisin, avec lequel elle est brouillée. Celui-ci armé d'un fusil laissant approcher cette femme à treize pas environ la mit en joue en lui disant : « Voilà la mort ».

Treize plombs atteignirent la victime à la joue, à l'oreille, au cou et aux deux mains. D'autres frappèrent la toile d'un bissac, qu'elle portait à la main. La blessée laissa tomber son sac et se réfugia chez elle ne cessant d'accuser Boy.

Ce dernier avait contre cette femme des motifs d'animosité particuliers résultant de ce que sur la plainte de celle-ci la femme Boy avait été dernièrement condamnée pour coups et blessures à 50 fr. d'amende. De plus Boy, avait reçu, le 6 février, de la part de la femme Lamontagne, une assignation devant le tribunal civil de Gourdon à l'occasion d'un passage.

Averti, le parquet ouvrit de suite une information au cours de laquelle Boy, dans tous ses interrogatoires a protesté de son innocence, mais la victime l'a toujours énergiquement accusé.

En conséquence : Le nommé Boy, Louis, est accusé d'avoir à Rouffilhac, le 29 février 1895, commis volontairement une tentative d'homicide volontaire sur la personne de la femme Lamontagne, laquelle tentative manifestée par un commencement d'exécution n'a été suspendue ou n'a manqué son effet que par des circonstances indépendantes de la volonté de son auteur.

Et ce avec les circonstances aggravantes :

- 1° de préméditation ;
- 2° de guet-apens ;

Après la lecture de l'acte d'accusation on procède à l'interrogatoire de l'accusé et l'audition des témoins.

Le ministère public demande une peine sévère. M^e Bourdin, dans une belle plaidoirie, demande l'acquiescement de son client.

Le jury, après en avoir délibéré, répond non à la seule question qui lui est posée. En conséquence Boy est acquitté.

Audience du mercredi 7 août

Assassinat et vol qualifié

Nous avons rendu compte, au mois de janvier dernier, du crime de Montcabrier qui coûta la vie à la veuve Loubières.

Les premiers soupçons s'étaient d'abord portés sur un des habitants du village, mais à la suite de la découverte d'objets appartenant à la veuve Loubières, la justice abandonna cette piste, et c'est aujourd'hui Antonio Ferras, chiffonnier à Saint-Sylvestre, né le 1^{er} novembre 1854 à Saradoux (Espagne), qui comparait devant le tribunal pour y répondre de la mort de la veuve Loubières.

M. Barathon du Mouceau, procureur de la République, occupe le siège du ministère public. M^e H. de Valon est assis au banc de la défense.

Après la formation du jury, auquel il a été adjoint un treizième et un quatorzième juré, le greffier donne lecture de l'acte d'accusation suivant :

La veuve Loubières, aubergiste, âgée de 75 ans, habitait seule une petite maison du village de Montcabrier. Elle passait pour avoir chez elle une somme d'argent considérable. Le 2 janvier dernier, elle rentrait vers cinq heures du soir, et le 3 janvier, à 10 heures du matin, une de ses voisines la trouvait morte dans son lit. La tête de la malheureuse femme, couvert de blessures et de sang, affreusement meurtrie, était méconnaissable.

Le crime avait été commis à l'aide d'une pelle à feu en fer, dont le manche s'était recourbé sous la violence des coups.

Les meubles avaient été fouillés; l'un d'eux était fracturé; l'argent et les papiers enfermés dans un des tiroirs de ce meuble avaient disparu.

Le vol avait donc été incontestablement le mobile du crime. L'information établit bientôt que le coupable était un Espagnol nommé Antonio Ferras, chiffonnier à Saint-Sylvestre, repris de justice redouté en raison de sa brutalité et des nombreux vols qu'il commettait dans la région. Ferras avait quitté son domicile le 1^{er} janvier pour acheter un cheval à Fumel. Dans la nuit du 1^{er} au 2 janvier, il avait perdu au jeu tout l'argent qu'il destinait à cette acquisition. Il avait même inutilement tenté d'emprunter 5 francs. Or l'information démontre que, quelques heures après le crime, Ferras avait plusieurs pièces de 5 francs et que le surlendemain, 4 janvier, il payait pour plus de 60 fr. de dettes. Ferras fut même trouvé porteur, lors de son arrestation, d'un écu de 3 francs d'une forme particulière qui fut reconnu avoir appartenu à la victime. En second lieu, dès cinq heures du matin, il avait sur lui, le 3 janvier, un fichu de laine que la victime portait encore le jour de l'assassinat.

Dans la matinée du même 3 janvier et quelques heures après le crime, plusieurs témoins virent Ferras examinant, lacérant des papiers; ces papiers furent saisis et reconnus pour être des factures, des quittances et autres pièces dérobées chez la veuve Loubière. Ferras, en outre, connaissait la situation de fortune de la victime; il avait manifesté précédemment l'intention de s'approprier son argent et ayant couché sous la demeure de cette femme, il savait mieux que personne combien il était facile d'y pénétrer.

A ces charges, à ces preuves matérielles. Ferras ne peut opposer que des dénégations sans fondement ou de ridicules équivoques.

L'accusé est un voleur de profession, déjà trois fois condamné pour vol; il terrorisait toute la contrée qui redoutait, à juste titre, la violence de son caractère.

Cinquante témoins seront entendus dans cette affaire : quarante et un à charge et neuf à décharge.

Avant de procéder à l'interrogatoire de l'accusé le président, après s'être assuré qu'il était assez difficile de comprendre Ferras sans interprète, en vertu de son pouvoir discrétionnaire, décide qu'un interprète sera nommé pour contrôler les réponses de l'accusé.

M. Muxart est désigné comme interprète et prête serment devant la cour.

La première partie de l'interrogatoire a rapport aux antécédents de l'accusé, qui reconnaît avoir été condamné deux fois pour vol et avoir été l'objet d'un arrêt d'expulsion.

Cet interrogatoire est mené avec beaucoup de soins par M. le président. Ferras se défend d'avoir participé au crime, et nie avoir été à Montcabrier dans la nuit du 2 au 3 janvier. Il dit avoir passé la soirée dans une petite table pouvant à peine contenir 3 ou 4 agneaux près des

Ondes et la nuit dans sa remise, d'où il est parti à deux heures et demie du matin, pour aller trouver Lagarde, bourellier à Fumel, qui devait lui assigner un cheval à acheter à Monsempron-Libos.

Ferras ajoute qu'il est arrivé à Fumel vers six heures du matin, et qu'il est allé à l'auberge chez Martegoutte.

Le président insiste sur le fichu trouvé en la possession de Ferras, sur un viel écu de trois livres, ainsi que sur un certain nombre de papiers, documents, quittances, factures, etc., au nom de la veuve Loubières.

Ferras prétend qu'il avait ces objets en sa possession avec d'autres chiffons, qu'il en a fait un triage et qu'aucun papier n'appartenait à la veuve Loubières.

D'une manière générale Ferras nie toute participation à l'assassinat.

L'interrogatoire est terminé à 2 heures et demie et la séance suspendue.

Sur l'invitation du président, l'accusé met les habits qu'il portait le jour où il était chez Martegoutte.

Onze témoins ont été entendus.

L'audience est levée à sept heures et renvoyée à aujourd'hui jeudi à 11 heures.

Ce soir, Allées Fénélon

Théâtre du XIX^e Siècle

Pendant quelques jours, Cahors va posséder un théâtre, sur les Allées Fénélon, dont l'installation et le programme ne laissent rien à désirer, si nous en croyons les journaux de Toulouse, Bordeaux, Rodez, etc., où cet établissement a obtenu un immense succès.

Le programme se compose de cinq attractions des plus curieuses : L'Amphitrite, l'Alliance Franco-Russe, le Réveil de Phœbé, les Fontaines lumineuses et la danse serpentine, exécutée par la directrice du théâtre.

Ce spectacle très curieux s'adresse à tous et à toutes, petits et grands applaudissent frénétiquement aux évolutions dans l'espace d'Amphitrite et aux joyeux ébats des naïades au milieu des fontaines lumineuses.

La première représentation aura lieu ce soir, jeudi, 8 août, à 8 h. 1/2 du soir.

Avenir Cadurcien

Voici le programme des morceaux exécutés par l'Avenir cadurcien, ce soir, à 8 heures, au kiosque des Allées Fénélon :

- | | |
|---------------------------|-------------|
| Fraternité, pas redoublé | Faure. |
| Les Fantômes, ouverture | Coquelet. |
| Mimosa, valse | Amourdedieu |
| Joyeuse aubade, fantaisie | Mulot. |
| La Fraternelle, marche | F. Rivière. |

VITICULTURE

Black-rot

Voici la lettre adressée par le ministre de l'agriculture à MM. les professeurs d'agriculture : Paris, le 1^{er} août 1895.

Cette année, le black-rot a pris dans nos régions viticoles, et surtout dans les régions du Sud-Ouest et du Sud, un développement exagéré; les dégâts signalés sont considérables. J'estime qu'il est du devoir de l'administration et des professeurs départementaux ou spéciaux d'agriculture, de tout mettre en œuvre pour éviter, en 1896, le renouvellement de ces attaques qui se traduisent par une perte considérable pour les cultivateurs.

Afin de bien établir ce qu'il importe de faire, il est nécessaire de remonter à la première invasion du black-rot, aux expériences successivement faites et aux résultats constatés. C'est en 1885 que la maladie du black-rot, qui depuis longtemps exerçait de terribles ravages dans les vignes en Amérique, apparut en France dans la vallée de l'Hérault, à Ganges.

Deux ans après, de nouveaux foyers d'infection du mal étaient découverts, tant dans la vallée de la Garonne, depuis Agen jusqu'à l'embouchure du Lot que dans toute la vallée du Lot. Puis bientôt on en signala d'autres encore dans l'Aveyron, la Charente, le Gers, la Gironde, les Landes, etc.

Les études faites en France sur la maladie du black-rot, dès son apparition, ont établi qu'elle est due à un très petit champignon parasite qui attaque d'abord les feuilles sur lesquelles il produit des tâches fauves, puis les raisins qui meurent en quelques jours, noircissent et se dessèchent. Le mal enlève souvent en très peu de temps la presque totalité de la récolte dans les vignes où on n'a rien fait pour s'en préserver.

Des expériences faites dès 1888, à un moment où la maladie du black-rot n'occupait que des foyers isolés et commençait seulement à envahir le vignoble français, ont établi qu'elle pouvait être combattue efficacement par des traitements faits sur les feuilles de vignes avec la bouillie bordelaise ou des préparations cupriques analogues.

Le parasite fructifie sur les feuilles bien avant qu'il n'apparaisse sur les grappes, et ce sont les fructifications produites sur les feuilles qui, entraînées le plus souvent dans les gouttes d'eau formées par la rosée et les brouillards du matin, tombent sur les grains et les infectent; c'est donc sur les feuilles qu'il faut détruire les corpuscules infectieux dès leur première apparition et avant

qu'ils ne se soient portés soit sur d'autres feuilles, soit sur les grappes.

On comprend bien qu'il est important de savoir reconnaître sûrement les tâches de black-rot sur les feuilles dès qu'elles s'y montrent; cela est facile : elles sont de couleur feuille morte et tranchent, par leur contour très net, sur le fond vert du reste de la feuille. Elles sont très généralement arrondies, mais quelquefois très irrégulières quand, en s'agrandissant, elles se confondent plusieurs ensemble.

Quand le champignon y fructifie, elles sont semées de petits points ressemblant à de fins grains de poudre. Ces crépuscules peuvent être tués par des pulvérisateurs de sels de cuivre comme les corpuscules infectieux du mildew, mais on ne saurait trop insister sur la nécessité de faire le premier traitement de très bonne heure, et avant même l'apparition des premières tâches au moment où les jeunes pousses commencent seulement à se développer et n'atteignent pas en moyenne plus de 5 centimètres de longueur; puis d'en donner un second avant la floraison des grappes, et un troisième aussitôt après la floraison.

Ce sont ces traitements précoces et préventifs qui sont surtout efficaces, et c'est en ne commençant à traiter que quand le feuillage est atteint, que l'on a éprouvé de nombreux insuccès; quand le mal apparaît sur les raisins, il est trop tard pour que les traitements aient une action bien sensible; les foyers d'infection sont tellement nombreux qu'il est bien difficile de préserver les grains qui ne sont pas atteints quand la température favorise le développement du mal, mais même quand la récolte est perdue, et c'est là le cas.

Sur de nombreux points, cette année, il ne faut pas rester inactif; il s'agit de sauver la récolte de l'année suivante; il est nécessaire que tous les vigneronniers sachent bien que c'est en laissant sur les ceps les grappes tuées et desséchées par le black-rot que l'on a inconsciemment favorisé le développement de la maladie.

Les grains de raisin tués par le black-rot prennent en se desséchant une couleur brun violet foncé, semblable à celle des pruneaux, et leur surface plissée devient grenue; chacun des petits grains de raisin contient des corpuscules infectieux semblables à ceux des feuilles, et qui produisent de même l'infection des autres raisins encore sains. Ils se vident avant l'hiver, mais ne meurent pas, et, après les froûds, au commencement du printemps suivant, il se forme à leur intérieur des fructifications nouvelles.

Quand les jeunes feuilles de vigne se développent en mai ou juin, de toute la surface des vieux grains desséchés qui ont été tués par le black-rot l'année précédente, sont projetées au loin les fines spores qui vont faire naître sur les feuilles naissantes les premières tâches, c'est-à-dire les premiers foyers de l'infection qui, si on n'y a pas porté préventivement remède, détruiront la récolte future.

La cueillette attentive et la destruction par le feu, avant l'hiver, de toutes les grappes tuées par le black-rot et laissées sur les ceps à la vendange, est donc une mesure de préservation qui s'impose; mais elle devrait être opérée d'une façon générale, car le vent porte au loin, malheureusement, les grains desséchés, et les cultivateurs attentifs et soigneux peuvent beaucoup souffrir de l'incurie de leurs voisins.

Dans les régions bien cultivées où l'on a reconnu sur quelques points, la présence du black-rot, il y a six ou sept ans, grâce aux traitements répétés avec soin, le dommage ne s'est pas étendu, on ne le signale plus. Malheureusement, dans d'autres, il n'en a pas été ainsi et le mal a grandi, surtout depuis qu'une sécurité bien dangereuse succédant à la première panique, l'on a cru que la maladie entravée par la température dans une année très sèche, tendait à disparaître d'elle-même.

Aujourd'hui, dans certains départements, en présence des ravages terribles que des traitements, commencés trop tard, n'ont pu arrêter, le découragement est profond; on doute de l'efficacité des remèdes. Il y a là, pour l'avenir, un grand danger.

Pour éviter qu'il ne se propage, il faut avant tout signaler aux vigneronniers les points où ils peuvent voir, de leurs propres yeux, les bons effets des traitements faits dans des conditions convenables. Un petit nombre d'expériences, bien faites et bien connues dans tous leurs détails, suffiraient pour contrebalancer la fâcheuse influence d'essais faits sans succès sur d'autres points.

Il n'y a pas d'illusion à se faire; ce n'est pas à cette époque de l'année que des traitements contre le black-rot peuvent être opérés utilement; ce qu'il faut faire, surtout aujourd'hui, c'est constater très positivement s'il y a eu des traitements véritablement efficaces et comment ils ont été faits, et aussi de signaler le danger qu'il y a à laisser sur les vignes les grappes desséchées par la maladie.

C'est un péril public. Toutes les vignes délaissées, dépérissantes, et dont on ne prend aucun soin, entretiennent le mal et infectent les territoires voisins; il y a un intérêt général de premier ordre à ce que la destruction des grappes tuées par le black-rot soit effectuée dans toutes les vignes avant l'hiver.

Au printemps prochain, on devra traiter les vignes, préventivement, de très bonne heure, en prenant pour guide l'exposé détaillé des faits exposés ci-dessus.

Je compte sur votre dévouement pour faire connaître par tous les moyens possibles ce qu'il importe de faire en présence de cette invasion du black-rot dans nos vignobles, afin d'en prévenir le retour.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre de l'agriculture,
GADAUD.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1^{er} itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestlas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

3^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Les prix de ces billets sont les suivants :

1^{re} classe 163 fr. 50 — 2^e classe 122 fr. 50. — Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10% du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1^{re} et 2^e classe réduits, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

AVIS. — Ces Billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

BAINS DE MER DE L'Océan

BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS VALABLES PENDANT 33 JOURS

Pendant la saison des Bains de mer, du 1^{er} Mai au 31 octobre, il est délivré, à toutes les gares du réseau, des Billets Aller et Retour de toutes classes, à prix réduits, pour les stations balnéaires ci-après :

Saint-Nazaire, Pornichet, Escoubac-la-Baule, Le Pouliguen, Batz, Le Croisic, Guérande, Vannes (Port-Navalo, Saint-Gildas-de-Ruiz), Plouharnel-Carnac, Saint-Pierre-Quiberon, Quiberon (Belle-Isle-en-Mer), Lorient (Port-Louis, Larmor), Quimperlé (Pouldu), Concarneau (Beg-Meil, Fouesnant), Quimper (Bénodet), Pont-l'Abbé (Langoz, Loctudy),

Douarnenez, Chateaulin (Pentrey, Crozon, Morgat).

1^o Les billets pris à toute gare du réseau située dans un rayon d'au moins 250 kilomètres des stations balnéaires ci-dessus comportent une réduction de 40 0/0 en 1^{re} classe, de 35 0/0 en 2^e classe et de 30 0/0 en 3^e classe.

La durée de validité de ces billets 33 jours peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant le paiement, pour chaque période, d'un supplément égal à 10 0/0 du prix du billet.

Exceptionnellement : Le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions qui précèdent pour les stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire (inclus) au Croisic et à Guérande inclus, a la faculté d'effectuer, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire, dans les bateaux de la Compagnie de la Basse-Loire.

Le voyageur porteur d'un billet délivré pour les au delà de Vannes vers Auray aura la faculté de s'arrêter à celles des stations suivantes qui seront comprises dans le parcours de son billet : Sainte-Anne-d'Auray, Auray, Hennebont, Lorient, Quimperlé, Rosporden et Quimper.

Le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions ci-dessus à destination de Vannes, est autorisé à s'arrêter à Questembert à l'aller et à repartir de ce point au retour.

En outre, le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions qui précèdent, pour l'une quelconque des stations balnéaires ci-dessus, aura le droit de s'arrêter, une seule fois à l'aller ou au retour, pendant 48 heures, soit à Nantes, soit en deçà.

2^o Les billets pris à toute gare située dans un rayon inférieur à 250 kilomètres des dites stations balnéaires, comportent une réduction de 20 0/0 sur les prix des tarifs généraux, sans toutefois que les prix à percevoir puissent excéder le prix applicable à un parcours de 250 kilomètres, ni être inférieurs au prix applicable à un parcours de 125 kilomètres.

Les billets doivent être demandés au chef de gare trois jours avant celui du départ.

PÈLERINAGE A ROCAMADOUR

BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS

A l'occasion du Pèlerinage de Rocamadour, il est délivré, chaque année, du 1^{er} mai au 31 octobre inclus, des billets aller et retour de toutes classes pour Rocamadour, avec réduction de 40 0/0 en 1^{re} classe, de 35 0/0 en 2^e classe et de 30 0/0 en 3^e classe sur le double des prix des billets simples :

Aux gares distantes de Rocamadour de 250 kilomètres au plus.

Les billets de Pèlerinage donnent droit à l'admission dans tous les trains réguliers de

voyageurs, à l'exception des trains poste et express ; ils sont valables pour le retour jusqu'au lendemain matin du jour de leur délivrance.

VOYAGE D'EXCURSION AUX PLAGES DE LA BRETAGNE

Plages de la Bretagne

Du 1^{er} Mai au 31 Octobre, il est délivré des Billets de voyage d'excursion aux Plages de la Bretagne, à prix réduits, et comportant le parcours ci-après :

Le Croisic, Guérande, Saint Nazaire, Savenay, Questembert, Plérinel, Vannes, Auray, Pontivy, Quiberon, Lorient, Quimperlé, Rosporden, Concarneau, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé et Chateaulin.

Durée : 30 jours

Prix des billets (aller et retour) 1^{re} classe : 45 francs. — 2^e classe : 36 francs.

AVIS. — Ces billets comportent la faculté d'arrêter à tous les points du parcours, tant à l'aller qu'au retour. Le voyage peut être commencé à l'un quelconque des points du parcours.

La durée de validité peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de dix jours, moyennant paiement, avant l'expiration de la durée primitive ou prolongée, d'un supplément de 10 0/0 du prix des billets.

Il est délivré des Billets complémentaires du Voyage d'excursion aux Plages de Bretagne, réduits de 40 0/0, sous condition d'un parcours minimum de 150 kilomètres.

Ces Billets sont délivrés de toute station du réseau d'Orléans et séparément : le premier pour aller rejoindre le voyage d'excursion ; le second, s'il y a lieu, pour quitter le voyage d'excursion et permettant de se rendre à un point quelconque du réseau d'Orléans.

PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE

Système BLAKEY, à 0 fr. 50 la carte Brevet S. G. D. G.

Enclume de Famille

Système breveté S. G. D. G. Prix 2 fr.

Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le Protecteur de la Chaussure, système BLAKEY.

Adopté par l'armée dans quatre corps d'armée.

Essayer le Protecteur, c'est l'adopter. — Recommandé d'une façon particulière aux institutions et aux pères de famille.

Machines à coudre de tous systèmes, Vélocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles et parquets. Lessiveuses Soleil.

Écharpes pour maires et adjoints EN VENTE : chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 16, Cahors. Seul représentant et dépositaire.

LA GUERRE AU VINGTIÈME SIÈCLE L'INVASION NOIRE

par le Capitaine DANRIT

Illustrée par PAUL de SÉMANT

Notre empire colonial s'étend chaque jour en Afrique : Tombouctou même, la reine du Sahara, nous appartient. Les Anglais, les Allemands, les Italiens, les Belges s'acharnent également à développer leurs possessions sur le continent noir.

Impuissantes à se défendre contre leurs envahisseurs, les nombreuses peuplades qui grouillent dans ces contrées mystérieuses se résignent actuellement au joug, tout en songeant, peut-être, à la délivrance et à la vengeance.

Qu'arriverait-il, en effet, si un jour, exaspérés par la domination des Européens et poussés par un chef qui, nouveau Mahomet, serait assez habile pour exploiter leur fanatisme religieux, tous les habitants de l'Afrique se ruaient à l'assaut de l'Europe, renouvelant l'invasion des Sarrasins ?...

Le capitaine Danrit a envisagé cette éventualité qui peut n'avoir rien d'in vraisemblable dans un avenir plus ou moins éloigné. Avec la brillante imagination dont il a fait preuve dans *La Guerre de Demain*, il a composé un roman d'une puissance saisissante où il met en scène des épisodes dramatiques de la guerre la plus acharnée et la plus cruelle, tout en faisant un exposé grandiose des explorations et des découvertes nouvelles, ainsi qu'une peinture aussi fidèle que colorée de ces noires peuplades trop longtemps ignorées.

L'Invasion Noire est ornée de nombreuses et émouvantes illustrations dessinées par Paul de Sémant.

De plus, « les acheteurs de cette publication trouveront dans une prochaine livraison une magnifique carte de l'Afrique, tirée en couleur et dressée d'après les documents les plus récents. »

Il paraît deux livraisons à 10 centimes par semaine et une série à 50 centimes chaque quinzaine.

« On peut souscrire aux dix premières séries, reçues franco au fur et à mesure de leur apparition, en envoyant un mandat de 5 francs à l'éditeur. »

AFFICHAGE GÉNÉRAL « DISTRIBUTION » IMPRIMÉS
L. AUBOURG & C^{ie}
 4, RUE SAINTE-ANNE (Avenue de l'Opéra)
 — PARIS —
 La Maison L. AUBOURG & C^{ie}, fondée en 1878, se charge de l'AFFICHAGE de toute nature ainsi que de la DISTRIBUTION des IMPRIMÉS pour Paris, la Province et l'Étranger. Cette maison de 1^{er} ordre possède de nombreux emplacements pour la pose des Affiches en papier et sur toile ; elle a des correspondants dans toutes les communes de France.
 S'ADRESSER A M. DUEZ, DIRECTEUR
 4, Rue St-Anne (Avenue de l'Opéra) Paris.

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'Été.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.

LIQUIDATION

pour cause de cessation de commerce

P. BRUEL

CAHORS, — Rue du Lycée, n° 3, — CAHORS

Porcelaines et Cristaux, Articles pour limonadiers et maîtres d'hôtel, Services de table à café et à thé, Fantaisies de toutes sortes, Biscuits anglais, Cristaux de Bohême, Statuettes de Saxe, Vases, Services à toilette, Jardinières, etc., etc., à 25, 30 et 50 0/0 de rabais des prix ordinaires de vente.

On céderait le fonds à l'amiable.

FÉLIX ALCAN, Éditeur, 108, Boulevard Saint-Germain, PARIS

DICTIONNAIRE DE MÉDECINE

par les D^{rs} E. BOUCHUT et A. DESPRÉS

Sixième Edition au courant des derniers Progrès de la Science.

1 magnifique volume de 1630 pages in-4° sur 2 colonnes, avec 4000 gravures dans le texte Indispensable aux Familles

PRIX : BROCHÉ, 25 FR. ; — RELIÉ, 30 FR. Franco contre Mandat.

A CÉDER

POUR CAUSE DE SANTÉ Un Journal Politique

dans un département du Centre, 25 ans d'existence, seul organe quotidien, conservateur de la région. Écrire aux initiales P. F. Agence Havas, 8, place de la Bourse, Paris.

POUR AMÉLIORER POTAGES SAUCES RAGOUTS LÉGUMES ET TOUTES SORTES DE VIETS ET POUR CONFECTIONNER RAPIDEMENT UN BOUILLON DÉLICIEUX ET ÉCONOMIQUE

PRENEZ VÉRITABLE EXTRAIT DE VIANDE **LIEBIG** EXIGER LA SIGNATURE : **LIEBIG** EN ENCRE BLEUE SUR L'ÉTIQUETTE

GUÉRISON Certaine et Radicale de toutes les AFFECTIONS de la PEAU Dartres, Eczéma, Acné, Psoriasis, Herpès, Pityriasis, Lups, etc., etc. Plaies Ulcères varicelleux et dits incurables. Ce Traitement qui a été essayé dans les HÔPITAUX avec le plus grand succès et dégaré pas du travail ; il est à la portée des petites bourses, et dès le 2^e jour, il produit une amélioration sensible. M. LENOIR, 10, rue de Turin, PARIS. Consultations gratuites par Cor. e. p.

AVIS Bon cavalier et jockey, bon conducteur très ardent, courageux pour les chevaux, demande place sérieuse. S'adresser au Bureau du Journal du Lot.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.

ON DEMANDE

des AGENTS GÉNÉRAUX pour tenir portefeuille de production genre assurance. Appointements 175 francs par mois et remises. Adresser demandes et références, à M. TABARLY, inspecteur, Hôtel de France, à Rodez.

Cave Bordelaise

3, rue de la Mairie, CAHORS

M. LASSERRE, ANCIEN CHEF DE SECTION

M. COMBARIEU, Successeur

Livraisons au détail et à domicile de vins vieux en bouteilles de Bordeaux-Médoc, vieux Cahors, vins blancs secs et doux de la Gironde et de Banyuls-sur-Mer (garantis de raisins frais), Grenache, Muscat et Banyuls supérieur (vins de propriétaire), Cognacs, Rhums, Armagnacs de 1^{re} marque, Spiritueux, Liqueurs de marque, Champagnes, Vins en fûts et Eaux minérales. — Prix très réduits sur tous les articles en égard à leur qualité tout-à-fait supérieure.

VÉLOCIPÈDES

des Premières marques françaises et anglaises

CLÉMENT, HURTU, ROCHET, QUADRANT, RUDGE, STARLEY, etc. Larges facilités de paiement, escompte au comptant.

Bicyclettes spéciales pour Dames et Ecclésiastiques ; Bicycles et Tricycles pour Enfants et Jeunes Gens ; Tandems et Bicyclettes-Tandems. Chemises de flanelle et Jersey, Maillots et Costumes spéciaux pour vélocipèdes, Lanternes et tous accessoires ; Kolo-Vélo, Embrocation, Perles de vie, etc.

Jean LARRIVE aîné

AGENT GÉNÉRAL POUR LE LOT 6, Rue de la Liberté, Cahors.

